

Document à destination des étudiantes tutrices et étudiants tuteurs des Cordées de la réussite



LES CORDEES DE LA REUSSITE

- Un dispositif pour répondre au défi de **l'égalité des chances**,
- Une cordée repose sur le partenariat entre une « **tête de cordée** » qui peut être un **établissement d'enseignement supérieur** (grandes écoles, universités, IUT) **ou un lycée** avec des CPGE ou des STS et des **établissements dits « encordés »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle),
- L'objectif est de **mieux accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet d'avenir**,
- Cet accompagnement au service de leur **parcours d'orientation** commence en 4^e en amont des choix d'orientation jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur.



LES CORDEES DE LA REUSSITE et LE TUTORAT

Dans le cadre des Cordées de la réussite, le **tutorat** est privilégié comme instauration d'une **relation aidante** qui permette notamment aux jeunes collégiens et lycéens de **découvrir des parcours possibles et de gagner en estime de soi**.

Pour **la tutrice et le tuteur**, il s'agit d'un **engagement** qui implique une **démarche solidaire**.





LA TUTRICE/LE TUTEUR et SON REFERENT

Tutrices et tuteurs sont étudiants d'une formation de l'enseignement supérieur des établissements publics ou privés, **volontaires pour participer à l'accompagnement d'un ou plusieurs élèves de collège ou de lycée.**

L'encadrement des étudiants tutrices & tuteurs est assuré par l'établissement tête de cordée. Dans le cadre de son tutorat l'étudiant reste sous la responsabilité de son établissement tête de cordée. Celui-ci **valorise son engagement.**

Tutrices et tuteurs sont accompagnés par le référent « tête de cordée » qui organise les actions et les activités mises en place avec les élèves tutorés en lien avec les référents des établissements encordés.

Tutrices et tuteurs communiquent avec le référent dès lors qu'un contact ou un échange a lieu avec les élèves en dehors des actions collectives prévues.

Ils font le point avec lui sur leur tutorat après chaque entretien avec les élèves tutorés et peuvent proposer un autre entretien en précisant le contenu et les motifs.

Il est conseillé de tenir, sous forme synthétique, un carnet de bord des activités réalisées collectivement et des échanges qui peuvent avoir lieu : nature et description de l'action, date de l'action ou de l'échange avec l'élève, durée, sujets abordés, questions posées, réponses apportées, réponses à donner, prochain entretien prévu ...



LA RELATION TUTRICE ou TUTEUR – Elève TUTORE

Dans le tutorat s'instaure une relation de partage d'expérience et d'aide individualisée avec les élèves volontaires inscrits pour bénéficier du dispositif des Cordées de la Réussite.

Le but, dans leurs rencontres et dans leurs échanges avec les tutrices et tuteurs étudiants, est de leur permettre de **mieux se connaître, de soutenir leur motivation mais aussi de leur faire découvrir des horizons culturels et professionnels variés.**

Il s'agit de susciter leur ambition, de montrer le champ des possibles en matière d'études supérieures et de choix professionnels.

Les échanges peuvent donner aux élèves l'occasion de **faire le point sur leur situation, sur leurs atouts**, sur les difficultés qu'ils rencontrent, leur permettre de parler d'eux-mêmes en lien avec leur scolarité.

Sous forme de partage d'expérience, tutrice & tuteur peuvent apporter **une aide méthodologique** aux élèves pour organiser leur temps et leur travail, pour chercher les ressources nécessaires dont ils ont besoin, ils peuvent les aider à mieux se connaître pour mieux apprendre. Ils veilleront dans cette relation d'aide à montrer aux élèves qu'ils peuvent réussir et progresser.

Il est conseillé de **pratiquer « l'écoute empathique » et bienveillante, c'est-à-dire d'adopter la neutralité et la bienveillance pour créer un espace de parole « accueillant », sans jugement, en favorisant l'expression de la parole des élèves.** Il est nécessaire de s'adapter au profil et à la situation des élèves.

Il est nécessaire également de **se positionner clairement face aux élèves : tutrice & tuteur sont dans une relation d'aide mais ne sont pas leur ami.** Ils respectent le cadre du dispositif mis en place par le référent en lien avec l'équipe éducative et pédagogique.

Ils rendent compte au référent de toute difficulté que pourraient rencontrer les élèves afin que la prise en charge et le suivi soient assurés par l'équipe pédagogique et l'établissement qui en ont la responsabilité.

Actions proposées



I – Tutrices & tuteurs réalisent une vidéo adressée aux élèves tutorés dans laquelle ils témoignent de leur parcours. Cette vidéo est conçue comme un support pédagogique préparant à une première rencontre tuteurs/tutorés. (voir fiche aide à la réalisation)



II - Tutrices & tuteurs et les élèves tutorés, encadrés par leurs référents, se rencontrent dans l'établissement encordé ou tête de Cordée ou en visioconférence. Les échanges prennent appui sur les questionnements préparés par les élèves tutorés lors de la projection de la vidéo avec leur professeur.



II bis - La rencontre pouvant se dérouler **dans l'établissement tête de Cordée**, les élèves tutorés sont alors accueillis pour une découverte de l'établissement du supérieur et de son environnement.



III – Tutrices & tuteurs, avec l'appui de leur référent, s'engagent à prolonger cette rencontre sous forme d'échanges dans la durée avec les élèves tutorés.



IV - Une sortie à caractère culturel peut être organisée par les établissements regroupant des élèves tutorés et leur tutrice & tuteur.



V - Tutrice & tuteur tiennent un carnet de bord synthétique des actions et échanges.

Exemples d'actions possibles

- Accueil des tutrices & tuteurs dans les établissements encordés ;
- Accueil des tutorés dans l'établissement des tutrices & tuteurs afin de participer à une journée dédiée de découverte de l'établissement, de ses formations, de sa vie scolaire ;
- Activités partagées de découverte culturelle (musée, spectacle, site historique ...) organisées par les établissements ;
- Activités partagées de découverte du monde économique et professionnel (visite d'entreprises de différents secteurs) ;
- Toute action s'inscrivant dans les quatre parcours éducatifs des élèves : les parcours Avenir, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen et de Santé ;
- Toute action permettant le développement des « compétences à devenir », favorisant la déconstruction des préjugés et de l'auto-censure en termes de projet d'avenir.



Ces actions sont inscrites au projet d'établissement, volet orientation, dans le cadre des heures dédiées à l'orientation.